

choses • vues

du 01/05/04 au 31/05/04

La prévention spécialisée n'entre pas dans la nomenclature des établissements sociaux et médico-sociaux établie par la loi 2002. L'agrément Unedic contesté par les chômeurs a été annulé et les procédures d'expulsions pourront être suspendues dans le parc public. Voici trois nouvelles.

Sinon vous trouverez pléthore de priorités, cadrages, estimations, annonces, projets, et autres réunions. Comment vous cacher plus longtemps que nous attendons toujours, de la cohésion sociale à la prévention de la délinquance ?

Alors ? Profitez sans complexe du joli mois de mai !! Il y a le coup de cœur, la fraternité (cause 2004), des livres à lire, une bien belle page sur « la place des Noirs en France », des textes sur les étrangers, et toujours, la vitalité reconfortante du secteur social. Polémiques, réflexions, toujours et encore. **L'échange avec Saül Karz est passionnant.**

Quelle plus belle manière d'attendre que de musarder, au gré de vos besoins ? Entre les lignes il y a beaucoup de choses, comme entre les étals sur un marché. Bonne lecture.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org

addap 13

éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Attributions des nouveaux ministres « sociaux »	P 5
M. de Villepin : ses priorités données aux préfets	
L'Insee : croissance 2003 et estimations 2004	
Lettre de « cadrage budgétaire » pour 2005	
Décentralisation : bataille du financement	P 6
2004 : Grande cause nationale de la Fraternité	
Développement d'une convivialité urbaine	
« La place des Noirs en France »	P 7
Projet pour former des imams	
Accès aux droits dans les centres de rétention	
La France, première destination des demandeurs d'asile	P 8
Octroi de l'asile : accord européen	
Taux de fécondité des immigrées et âge d'arrivée en France	P 9
Violences policières en augmentation ?	

travail social

Prévention spécialisée et loi 2002	P 10
Réunions pour préparer le plan de cohésion sociale	
La lutte contre l'exclusion manque de pilotage	
De quelques bienfaits de la logique gestionnaire	P 11
Lettre ouverte à Saül Karz - Réponse de Saül Karz	
Il faut refonder le lien éducatif, pas la sanction	P 12
Travail social : mission impossible ?	
Les travailleurs sociaux face « à l'étrangeté »	P 13
Soutien à la parentalité : évaluation par l'IGAS	P 14
« Banalisation du fichage » ?/Fichage génétique des mineurs	
Juin : Conférence de lutte contre l'exclusion	P 15
DEI-France et les mineurs étrangers isolés	
12 % des adultes ont des difficultés de lecture	
La pratique sportive et les filles dans les cités	
Réforme du divorce	P 16
Justice : personnes en difficulté, accès aux droits	

législation

Les Régions dans l'organisation territoriale de l'Etat	P 17
« Formation professionnelle » : loi Fillon	
Loi Perben II : détenus et aménagement des peines	



[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Chômeurs rétablis dans leurs droits	P 17
Les chômeurs réclament un « Grenelle » de l'Unedic	
Le Conseil d'Etat annule l'agrément Unedic	P 18
Volet emploi dans le plan de cohésion sociale	
Evolution des prestations destinées aux chômeurs en 2003	
Missions locales et PAIO en 2002	P 19
ANPE et contrat initiative-emploi	

logement

Droit opposable au logement	P 19
« Moratoire des expulsions » dans le logement social	
Logement social : quels moyens ?	P 20

santé

scolarité

Aider les « décrocheurs » à reprendre pied	P 20
Traitement de la délinquance scolaire à Paris	P 21
Circulaire sur le voile	
Education à la santé en milieu scolaire	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir	BIBLIOGRAPHIE	P 22
brèves	Accès à l'emploi pour les jeunes maghrébins	P 22
	Légère hausse du chômage en mars	
	Repli des dépenses de l'Etat en matière sociale en 2003	P 23
	Automobilistes et « peur de la sanction »	
	Répertoire national des certifications professionnelles	
	Mise en conformité des centres de rétention	
coups de cœur	Les micro-crédits : contre la pauvreté	P 24

société

Les attributions des nouveaux ministres et secrétaires d'Etat « sociaux »

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1011 - mai 04 - 11 - ASH



Peut être utile de se repérer dans un ministère aussi énorme.

- Les décrets sont parus
- **M. Borloo** : emploi, intégration et lutte contre les discriminations, lutte contre précarité et exclusion, ville, logement, logement social, quartiers en difficulté, questions relatives aux immigrés, et **ACTION SOCIALE** (sous réserve des compétences des ministères santé, protection sociale et famille).
- **Le dossier des professions sociales lui revient.**
- **Mme Olin** : déléguée à la lutte contre la précarité et exclusion, mais aussi formations sociales, accueil et hébergement des demandeurs d'asile
- **Mme Vautrin** : secrétaire d'Etat à l'intégration et égalité des chances, mais aussi **intégration, lutte contre les discriminations, naturalisations, ville et quartiers en difficulté**

M. de Villepin : ses priorités données aux préfets le 22 avril

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1018 - mai 04 - 12 - ASH



où l'on reparle, peu mais quand même, de la loi sur la prévention de la délinquance, et de beaucoup de choses qui vous concernent de près.

- **La lutte contre la délinquance** : projet de protocole avec le ministère de l'EN pour améliorer la sécurité à l'intérieur et aux abords des établissements, travail avec le garde des Sceaux pour « élargir la palette des solutions » sur le principe d'une réparation pour toute dégradation (recours aux travaux d'intérêt général)
- **« Devoir d'imagination »** : « l'installation de travailleurs sociaux dans les services de police pour assister les victimes », par ex.
- Demande une évaluation des outils existants (politique de la ville) **« afin de ne reconduire le financement que pour les actions ayant obtenu des résultats »**
- **La loi sur la prévention de la délinquance : il la « prépare en liaison avec d'autres ministères [et souhaite] la mener à bien dans des délais rapides »**
- **Les 23 quartiers les plus criminogènes** : en dresser une cartographie qui aboutisse à un « guide des bonnes pratiques » permettant d'établir à partir des résultats obtenus, une **« liste plus large » pour étendre l'expérience.** « L'objectif n'est pas de stigmatiser (...) mais de permettre le retour de l'autorité de l'Etat ». **Il faut y renforcer l'action préventive** (travail en partenariat avec M. Borloo).
- **Lutte contre la drogue** : concertation avec les partenaires concernés pour « aboutir à la définition de règles claires »
- **Lutte contre l'immigration clandestine** : rappelle l'objectif de doubler le nombre de mesures d'éloignement en 2004 . Il demande que soit poursuivi un « dialogue constant et ouvert » avec les assoc., notamment pour ce qui concerne les centres de rétention

[Retour Sommaire Général](#)

La croissance a finalement atteint 0.5% en 2003. Premières estimations 2004

(Le Monde-28/04/04) Réf. :1005- mai 04- 11- LM



Feuilleton auquel nous ne comprenons pas tout sans doute mais qui nous concerne. Les chiffres vont, montent, changent. Nous donnons donc ces « rectifications » qui sont plutôt agréables.

- L'Insee avait annoncé une croissance de 0.2 % mais elle revoit ce chiffre à 0.5 % : « l'investissement des collectivités locale a été plus fort que ce que l'on attendait »
- L'estimation pour le 1^o trimestre 2004 est plus forte que ce que les économistes attendaient. La progression du PIB (.08 %) signifie une croissance de 3.2 % en rythme annuel.
- D'ores et déjà « l'acquis de croissance » est de 1.5 % ce qui est très proche des 1.7 % inscrits dans la loi de finances 2004, chiffre qui a donc des chances d'être dépassé.
- L'OCDE table d'ailleurs sur 2 % pour la France en 2004 et 2.6 % pour 2005.
- Au 1^o trimestre la consommation de produits manufacturés augmente de 2 %. Principalement achats effectués en solde en puisant dans l'épargne : économistes prudents sur ce point
- Enfin, production industrielle décevante (+0.3%)

M. Raffarin demande aux ministres de réduire leurs dépenses en 2005

(Le Monde-25/05/04) Réf. :1056- mai 04- 11- LM



voilà, c'est la seule indication que nous ayons en cette fin de mois.

- Lettre de cadrage adressée à chacun des membres du gouvernement
- Rappelle l'engagement de réduire les déficits (Europe) et l'augmentation des dépenses « inéluctables » (la dette, les pensions de fonctionnaires, etc.)
- « Des remises en cause de fond, d'habitudes, de politiques, de programmes et de procédures seront nécessaires »
- **La lettre ne mentionne aucune exception, ni ministères prioritaires, ni actions ciblées, pas plus la cohésion sociale que d'autres.**
- Bercy chiffre le total des dépenses supplémentaires « à absorber » à 11 milliards, sans prendre en compte le plan de cohésion sociale, pas encore évalué
- On sait que la revalorisation des minima sociaux coûtera 1 milliard
- En tout **l'économie demandée aux ministres est de 7 milliards**

Décentralisation : la bataille du financement commence

(Le Monde-12/05/04) Réf. :1034- mai 04- 11- LM



Oui c'est compliqué, très compliqué même et cet article nous a paru clair. Aussi le livrons-nous à votre attention.

- Le 12 mai commence l'examen du projet de loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui précède la 2^e lecture du projet de loi sur les « responsabilités locales »
- **Garantir les ressources avant le transfert des compétences**
- « Cette loi concrétise la garantie, inscrite dans la Constitution, d'autonomie financière des collectivités locales » mais la Constitution parle de la « part déterminante » que doivent

constituer les « ressources propres » sans préciser ce qu'elles sont.

- D'où la peur des élus locaux : voir l'Etat se délester de charges lourdes et être obligés d'augmenter des impôts locaux impopulaires alors qu'ils sont jugés « sur l'adéquation entre pression fiscale et qualité des services rendus »
- Beaucoup de parlementaires souhaitent que la fameuse part « déterminante » ne puisse être inférieure à la part constatée en 2002 (et non 2003) comme le prévoit le projet)
- Le projet de loi prévoit d'englober dans les « ressources propres » les « impositions de toutes natures » y compris les produits d'impôts transférés par l'Etat. Le gouvernement refuse aux collectivités la liberté de fixer elles-mêmes les taux de la fiscalité (« on ne pourra pas transférer de nouvel impôt et aller plus loin »)
- Alors même que les élus locaux constatent le recul continu de la part de l'impôt dans les recettes, et redoutent la réforme de la taxe professionnelle : **« Une ressource propre est une ressource dont les collectivités peuvent librement faire varier le montant par l'assiette et/ou le taux »** (les 8 assoc. d'élus)
- Ils refusent donc de faire entrer dans ce chapitre des transferts d'impôts nationaux dont ils n'ont pas la maîtrise et qu'ils apparentent donc à des dotations de l'Etat.
- Propositions PS : péréquation entre les collectivités, création d'un impôt unique et évolutif, prendre en compte l'intercommunalité.
- **Taxes directes pour les collectivités locales :** Taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti
- A noter que le Conseil constitutionnel attend ces précisions de la loi organique pour pouvoir se prononcer sur « l'organisation décentralisée » de la République
- Que sont ces « ressources propres » et quelle est la fourchette de cette « part déterminante » ?

[Retour Sommaire Général](#)

Grande cause nationale : la fraternité

Dossier de presse - 1044 - 11



Une cause festive cette année, ce qui ne l'empêche pas d'être très sérieuse. Ce pourrait être un bon sujet de réflexion, il y a sûrement des idées à pêcher. A vous de jouer.

- Label attribué chaque année à une cause soutenue par une association ou un collectif. Campagne d'actions, de mobilisation et médiatisation
- 2004 : **l'urgence de reconstruire le lien social**
- 72 % des Français sont inquiets pour l'avenir des rapports humains en France et 85 % seraient prêts à faire plus d'efforts
- Actions, événements et débats
- Journée de la fraternité le 25mai : c'est le coup d'envoi avec « immeubles en fête »
- 26 août « pique-niques des mômes » avec les mairies et des associations. Notamment pour ceux qui ne partent pas en vacances
- Septembre-octobre : les Forums. Rendre des actions plus visibles, réfléchir ensemble, encourager l'engagement, etc.
- Décembre 2004 : soirée de la Fraternité. Emission télévisée
- Les maires sont invités à signer des « chartes municipales de la fraternité »
- Des actions de terrain seront labellisées avec une médiatisation particulière.
- Au téléphone au 01 53 10 24 15
- Par courriel fraternite@lejas.com
- Internet www.grandcausefraternite2004.com

Les tentatives se multiplient pour recréer une convivialité urbaine

(Le Monde-26/05/04) Réf. : 1055 - mai 04- 11- LM
C'est joli, peut-être l'avez-vous fait, peut-être avez-vous aidé à le faire sur

les quartiers. Sinon, pourquoi ne pas l'inscrire dans un coin de sa tête pour une autre fois.

- Le 25 mai 5^e édition d'Immeubles en fête, placée cette année dans le cadre de la cause nationale de la fraternité. Initiative relayée par 200 mairies et HLM : on compte sur 3 millions de participants en France et 500 000 en Europe
- Au-delà de l'aspect festif, l'objectif est de développer un sentiment d'appartenance à un même quartier : développer des solidarités de proximité.
- Alors vrai facteur d'une nouvelle solidarité urbaine ou gadget ?
- Le Credoc relève que « les Français privilégient plus que jamais le sens de la convivialité » et 93% « aiment recevoir chez eux pour un repas »
- **Fréquenter ses voisins est inversement proportionnel à l'urbanisation. A Paris 17 % des gens invitent leurs voisins contre un tiers des gens en habitat rural.**
- Ne pas oublier les Repas de quartier qui se tiennent le premier vendredi de juin pour renforcer une communauté préexistante.

[Retour Sommaire Général](#)

Le succès d'un livre lance le débat sur la place des Noirs en France

(Le Monde-27/04/04) Réf. : 1007 - mai 04- 11- LM



Très intéressante cette page, sur une population que nous ne connaissons peut-être pas si bien. Points de vue, perspectives etc. A lire.

- Le livre de Gaston Kelman « Je suis noir et je n'aime pas le manioc » (éd. Max Milo) pose la question d'une identité noire débarrassée des clichés coloniaux et de la victimisation, l'idée

étant que la couleur de la peau ne détermine pas les choix sociaux ou culturels

- Il renvoie dos à dos les Noirs paralysés par leur histoire tragique et les Blancs qui renvoient les Noirs à leurs origines sous couvert de respecter leur culture.
- Sur les forums de discussion Internet, les discussions sont acharnées : trahison, raison ?

Revendiquer le droit à l'indifférence et non l'appartenance à une entité noire

- *Jacques Barou, anthropologue, CNRS*
- La population issue de l'Afrique subsaharienne a augmenté de 40 % entre 90 et 99 ; plus seulement des ruraux, mais aussi des gens de urbanisés, de classes moyennes, souvent partis pour des raisons politiques et qui attendent une place à la hauteur de ce qu'ils pensent mériter.
- Le monde noir est traversé de références identitaires diverses. La 1^o génération se définissait par pays ou ethnies et les jeunes s'identifient aux afro-américains.
- **Cette entité noire, vague, apparaît comme une impasse dont ne veulent pas des leaders comme Kelman, qui revendique plutôt le droit à l'indifférence.**
- Les banlieues ne peuvent pas se retrouver dans ce discours et le risque existe d'une situation à l'américaine : une classe moyenne réussit à côté d'un grand nombre qui se marginalise
- **Le racisme anti-noir est moins violent que le racisme anti-maghrébin au niveau national mais à l'échelle d'un quartier la réalité peut être beaucoup plus négatif.**
- L'image de l'Africain reste marquée par un paternaliste colonial.

Le projet du ministère de l'intérieur pour former des imams

(Le Monde-12 & 18/05/04) Réf.:1035- mai 04-11- LM



Nous résumons brièvement une longue page ; un dossier intéressant mais qui promet d'être tout particulièrement complexe...

- Un groupe informel baptisé « comité d'experts » y travaille (coordination officieuse de la branche française de l'Institut de la pensée islamique). Un projet doit être présenté « avant septembre »
- Il s'agit de contourner le CFCM qui n'est pas jugé assez actif sur ce point.
- Aujourd'hui seules la Mosquée de Paris et l'UOIF possèdent des centres de formation d'imams : mais la première n'a jamais réussi à en former en France et la deuxième est jugée trop rigoriste.
- Par ailleurs M. de Villepin déclare que le ministère de l'intérieur « n'a pas vocation à se substituer » au CFCM sur cette question. En effet cette initiative inquiète le CFCM...
- On explore la piste de la formation continue, avec mises à niveau et recyclages (stages)
- L'autre piste est de créer une université de théologie musulmane. Il est possible de verser une subvention à ce type d'établissement (cf. université catholique de Paris) à condition qu'elle ne serve pas exclusivement à la formation de ministres du culte.

L'accès aux droits des étrangers menacé dans les centres de rétention

(Le Monde-11/05/04) Réf. : 1031 - mai 04- 11- LM



Où l'on apprend sûrement des choses d'abord sur ce qui prévaut actuellement et puis un air du temps que nous croyons utile de consigner. A suivre.

- Jusqu'à présent des « actions d'accueil, d'information et de soutien moral et psychologique » étaient dispensées par les agents de l'OMI. Et « **pour permettre l'exercice de leurs droits par les étrangers maintenus** » l'Etat passait une convention avec une association nationale.
- Depuis 1984 la Cimade, était habilitée
- Un projet de décret prévoit aujourd'hui « assistance matérielle, accompagnement social et soutien moral et psychologique » dispensés « par des organismes publics ou privés ». **Il n'y a plus trace de l'exercice des droits ni de convention.**
- En revanche est autorisée la création par arrêté d'un centre « provisoire » « à titre exceptionnel » pour des opérations de police où un grand nombre d'étrangers seraient interpellés.
- A la Cimade (que l'on avait déjà essayé d'évincer en 2000) on s'agace de ce que les pouvoirs publics ne tolèrent les associations que dans le domaine « caritatif et social » mais non « sur le plan de la défense des droits et du témoignage public »
- Chez M. Borloo on assure que le sujet n'a pas été tranché même si on semble rechercher « un autre équilibre » et au ministère de l'Intérieur la gêne est perceptible, on parle « d'établir un vrai dialogue avec les associations »
- Cela intervient dans un contexte tendu : avec l'allongement de la rétention à 32 jours et les instructions données aux préfets, les centres affichent complet.

La France, première destination des demandeurs d'asile en Europe

France Terre d'Asile propose

(Le Monde-30/04/04) Réf. : 1032 - mai 04- 11- LM
(ASH- 07/05/04) Réf. : 1032 - mai 04 - 11 - ASH



On a beaucoup parlé des réformes successives. Aussi donnons-nous aussi les résultats, avec une mise en perspective des tendances européennes, ce qui n'est jamais mauvais. Clair et concis, une bonne photographie. Lisez les remarques de Terre d'asile

- Rapport 2003 de l'OFPPA : **hausse des demandes de 2.9 % par rapport à 2003, ce qui est « une rupture » par rapport aux augmentations des années précédentes.**
- Angleterre, - 44.9 % ; France - 29.1 %
- Si on inclut dans le calcul les demandes d'asile territorial (préfectures) et les mineurs accompagnants, la France arrive largement au 1^o rang européen des primo-demandeurs. (Les associations récuse ce mode de calcul, demandes d'asile et d'asile territorial étant souvent cumulées par une même personne)
- **Le délai moyen de traitement a baissé : « environ 4 mois »** alors qu'il était souvent de 2 ans empêchant toute reconduite d'étrangers qui s'étaient entre-temps installés.
- Pour les recours cela reste long. (1 an)
- Le retard est actuellement de « 4000 dossiers chaque mois » Actuellement 30 millions d'euros par an dépensés (allocation d'insertion et hébergement -centres d'accueil, voire hôtels par manque de places). Le Quai d'Orsay avait demandé du personnel mais Bercy jugeait le coût (8 millions) trop élevé...
- **Le taux d'admission au statut de réfugié passe à 9.8 % contre 12.6 % en 2002.** (14.8 % après examen par la commission des recours contre 16.9 % en 2002.)
- La Cimade et Amnesty craignent une dégradation de la qualité d'instruction et dénoncent un usage plus fréquent des procédures prioritaires, traitées plus rapidement puisque « manifestement infondées »
- www.ofpra.gouv.fr
- France Terre d'Asile demande la transformation de places d'urgence en 8000 places en centre

d'accueil, la création d'un centre pour mineurs et un renforcement de l'ALT

- Fait remarquer que pour les réfugiés statutaires, contrat d'intégration et RMI se cumulent, d'où 2 suivis sociaux : on pourrait réaliser là une économie de « 12 millions d'euros en année pleine ».

[Retour Sommaire Général](#)

L'Union adopte une législation commune sur le droit d'asile - Eurodac

HCR et ONG préoccupés

(Le Monde-07/05/04) Réf. : 1033 - mai 04- 11- LM
(ASH- 07 & 14 /05/04) Réf. :1033 -mai 04 -11- ASH



On en parlait, c'est chose faite. Décidément les choses se formalisent sur ce point, tant en interne qu'en Europe. Il est bon d'être informés et de constater aussi les points qui se recourent.

- Procédures d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres. Avis du Parlement européen sans doute à l'automne et les Etats ont ensuite 2 ans pour la transposer
- **S'applique à toutes les demandes d'asile exceptées les territoriales ou diplomatiques**
- Le demandeur est autorisé à rester dans l'Etat jusqu'à ce que l'Etat se prononce en 1^o ressort.
- Décision individuelle et communiquée par écrit
- La demande peut être déclarée irrecevable si le statut est déjà accordé par un autre Etat membre ou si le demandeur vient d'un « pays sûr »
- Décision de rejet motivée avec indication des possibilités de recours
- Le demandeur doit être informé dans une langue « dont il est raisonnable de supposer qu'il la comprenne », et pouvoir communiquer avec le HCR

- Le mineur non accompagné doit bénéficier de l'assistance d'une personne qui le représente
- Une personne ne peut être placée en rétention au motif qu'elle demande asile.
- **En cas de recours, chaque Etat reste libre de décider si le demandeur peut rester ou non sur son territoire jusqu'à la décision.**
- HCR et ONG sont préoccupés par la notion de « pays sûr », définie sans garde-fou suffisant, et dénoncent le fait que l'on puisse renvoyer un réfugié avant le résultat de la commission de recours, « leur retirant en pratique le droit d'obtenir gain de cause ». Dans certains pays européens 30 % à 60 % des réfugiés n'obtiennent l'asile qu'après recours.
- Du côté français on reconnaît que l'accord fixe des normes « ultra-minimales ».
- **Eurodac** : base de données européennes , comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des personnes pénétrant illégalement sur le territoire UE
- Depuis le 01/01/03, traitement de 250 000 empreintes et dans 7 % des cas, détection de demande d'asile multiple : « instrument satisfaisant »

- Approche classique : moyenne par âge
- « L'étude de l'histoire familiale » (Insee) :
- Les immigrées entrées en France avant 13 ans ont à peine plus d'enfants que les femmes nées en France. Si elles arrivent vers 25/30 ans, leur fécondité est très supérieure en revanche.
- Au moment de leur entrée en France elles ont plutôt moins d'enfants que les femmes de leur âge nées en France et elles rattrapent « la sous-fécondité précédant la migration ».
- Si on ne classe plus par âge mais par âge d'arrivée et durée de séjour, l'indice de fécondité décroît : de 2.5 on passe à 2.16 (différence de 8.46 et non plus 0.85 avec les femmes nées en France)

- **La Commission demande à ce que le statut particulier des mineurs s'applique dès lors que la minorité est alléguée et non pas seulement lorsqu'elle est prouvée.**
- **Prisons** : violences, harcèlement, manque de suivi. **Recommande un dossier unique avec les éléments judiciaires et médicaux**
- Confirmation du côté de l'IGS : + 9.1 % de saisines en 2003.
- Au ministère on relativise : « il faut voir les suites données. Lorsque les faits sont avérés, on suspend les fonctionnaires »
- La CNDS et l'Observatoire de la délinquance sont d'accord : manque de formation et d'encadrement. Turn-over trop important dans les quartiers sensibles. « Il faut créer des grades intermédiaires pour mieux encadrer la base » Une réforme est en cours.

Augmentation des violences policières : la commission de déontologie de plus en plus saisie

(Le Monde-30/04 & 07/05/04) Réf : 1028-mai 04-11-LM (ASH- 07/05/04) Réf. : 1028 - mai 04 - 11 - ASH



Un air du temps, c'est intéressant.

- La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) est une autorité administrative indépendante que l'on peut saisir par l'intermédiaire d'un élu ; elle a seulement pouvoir de recommandation et d'information .
- Rapport 2003 : le nombre de saisines augmente. Violences policières, traitement des étrangers en situation irrégulière et traitement des détenus sont de son ressort. (www.cnds.fr)
- Problèmes la nuit, manquements dans les gardes à vue ou les contrôles d'identité. La CNDS recommande une formation spécifique pour des unités comme la BAC par ex.
- Etrangers : « vols groupés insuffisamment préparés », « conditions inadaptées » des zones d'attente, gestes de contrainte « excessivement prolongés » sur ces personnes « vulnérables »

Le taux de fécondité des immigrées revu à la baisse par la prise en compte de leur âge d'arrivée en France

(Le Monde-27/04/04) Réf. : 1009 - mai 04- 11- LM



Très intéressant d'apprendre des choses non ? Les idées reçues face à l'affinement de la recherche, voilà quelque chose que décidément nous aimons.

- En 99 étude de l'Institut démographique : la proportion des naissances issues de mères nées à l'étranger est de 13 % alors que les immigrés ne représentent que 7.4 % de la population totale

[Retour Sommaire Général](#)

Travail social

convention qui « doit continuer à définir les modalités du financement »

budgétaires. Parcourez-le au moins, vous y apprendrez des choses... qui par ailleurs ne vous étonneront pas toutes. L'entretien avec la ministre est en forme d'engagements. A suivre.

La prévention spécialisée ne fait pas partie de la nomenclature des établissements sociaux / médico-sociaux

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1041- mai 04 - 12 - ASH



voilà, on en parle, on en parle : enfin des précisions très claires sur la PS et qui devraient mettre fin aux incertitudes. Lisez attentivement, même si tout n'est pas passionnant au 1^{er} abord, tout est important pour notre fonctionnement.

- Mise au point de la DGAS :
- **La loi 2002 inscrit la prévention spécialisée dans les mission de l'ASE du département**
- **En revanche la PS n'a pas sa place dans la nomenclature** des établissements (article L.312-1 du code action sociale et familles).
- **Les dispositions relatives aux droits usagers ne « sont pas adaptées »** aux activités et principes de la PS : libre adhésion, respect de l'anonymat, absence de mandat nominatif et non-institutionnalisation des activités
- Les règles budgétaires, comptables et tarifaires de droit commun prévues par cette loi (+décret budgétaire du 22/10/03) impliquent une « procédure lourde et contraignante » et « ne peuvent être appliquées aux structures de PS (...) un financement global est la seule forme de financement adapté, l'absence de mandat et le principe de l'anonymat rendant impossible tout financement par prix de journée. »
- S'appliquent donc les dispositions des articles L. 121-2 et L.313-8-1 (code action sociale et familles) : le département participe aux actions PS et habilite pour cela des organismes publics et privés. L'habilitation peut s'assortir d'une

Retour Sommaire Général

Premières réunions de groupes parlementaires pour préparer le plan de cohésion sociale

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1050- mai 04 - 12 - ASH



Rien de très décisif mais c'est la seule information dont nous disposons. Alors voilà, vous l'avez.

- Le ministre délégué aux relations du travail pilote le groupe de travail « **mobilisation pour l'emploi** » et le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes : **apprentissage et droit à la seconde chance**
- La ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion : « **lutter contre l'assistanat et sortir de l'urgence sociale** »
- La secrétaire d'Etat à l'intégration et l'égalité des chances : « **pour l'égalité des chances et des territoires** ». Accompagnement des enfants défavorisés, soutien aux villes en grande difficulté, accueil et insertion des étrangers.
- Le secrétaire d'Etat au logement : « **Habitat pour tous** ».
- Ces groupes se réuniront au cours de la première semaine de juin.

La lutte contre l'exclusion manque de pilotage

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1038 - mai 04 - 12 - ASH



Quatre pages sur le bilan de la loi de 1998 et les perspectives immédiates

- Rapport de l'IGAS sur la loi de 1998. 300 p., synthèse des bilans disponibles sur l'application de la loi, pour préparer la conférence de juin.
- Des améliorations (accès aux soins notamment) mais pas de réelle d'impulsion depuis 2 ans
- **Emploi** : « incohérence des politiques publiques ». Diminution des crédits pour l'IAE ; moins de bénéficiaires du CIVIS qu'il n'y en avait dans TRACE auquel il doit se substituer.
- **Logement** : les accords départementaux (engagement d'attribution de logements sociaux aux plus démunis) ne concernent que 0.57 % du parc ; les outils mis en place pour le logement des défavorisés donnent des résultats insuffisants : seule une minorité de départements repère vraiment les besoins ; recul dans le dépistage du saturnisme ; échec de la prévention des expulsions.
- **Banques** : « ne respectent pas toujours les obligations posées par la loi » qui affirme le droit à disposer d'un compte bancaire
- **Santé** : sur l'AME, le rapport de tranche pas.
- Critique d'une « succession de plans, parfois mal articulés entre eux », imposant différents tableaux de suivi, ce qui provoque des retards
- Mauvaise articulation, empilement d'instances qui finit par nuire à la coordination. Il faut résoudre le point de la coordination « stratégique » qui doit être du ressort de l'Etat
- Le dispositif de pilotage mis en place par la loi est inopérant
- Manque d'outils d'observation, de systèmes d'information et de suivi financier des mesures « **nul ne semble en mesure aujourd'hui de mesurer précisément l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des personnes en situation d'exclusion** »
- La loi organique relative aux lois de finances (LOLF - 2001) prévoit que les programmes

comportant des indications de moyens et d'objectifs se substituent aux chapitres budgétaires.

- Pour y arriver vraiment, il faut que la lutte contre l'exclusion devienne réellement interministérielle. Et trouver une solution pour « disposer d'une appréciation transversale de tous les moyens mis en œuvre »
- **L'Etat doit affirmer sa compétence d'observation et de contrôle** (services déconcentrés) : les DDASS manquent d'inspecteurs, expertise insuffisante

Entretien avec Mme OLIN, Ministre déléguée : Lutte contre précarité et exclusion

- *Comment dégager des moyens ?* L'intégration et la lutte contre l'exclusion sont préservées de la régulation budgétaire. **Plus d'un milliard d'euros ne seront pas gelés.** (et 143 millions supplémentaires avaient été dégagés en 2003)
- 2004 : augmentation de 2.4 % (notamment pour CHRS), **et 8.7 % pour la formation des travailleurs sociaux.** Projet de crédits complémentaires pour les déficits en cours.
- *AME ? 3 mois de séjour pour accéder au dispositif : Accès immédiat à la médecine de ville, meilleur contrôle de l'admission, participation financière des bénéficiaires*
- *« Contrat civique » pour les titulaires des minima sociaux ?* Objectifs d'insertion et d'engagement réciproque : accompagnement social, mesures éducatives, soutien aux démarches, accès à la formation et à l'emploi
- *Pilotage de la lutte contre l'exclusion ?* Nous proposerons un document budgétaire transversal
- *Comment tenir compte des propositions du comité interministériel de lutte contre les exclusions qui se tiendra après l'élaboration du plan de cohésion sociale ?* La concertation se tiendra pendant tout le mois de juin et dès l'été des chantiers seront engagés.

[Retour Sommaire Général](#)

De quelques bienfaits de la logique gestionnaire

(ASH- 23/04/04) Réf. : 1001 - mai 04 - 12 - ASH



Réponse à un article traité en RVP du mois de mars. Même si les deux s'appliquent essentiellement aux établissements, ils sont intéressants, le 1° dénonçant le risque de fabriquer des clients, l'autre insistant sur l'intérêt de la loi 2002 qui rend aux bénéficiaires leur qualité de citoyen. Trouve bien sa place dans ce vaste débat.

- Les lois de janvier et mars 2002 ont mis en lumière que les bénéficiaires du secteur social et médico-social sont des citoyens à part entière alors que jusque-là les institutions avaient souvent tendance à les infantiliser
- Le basculement que la loi induit sur ce point est avantageux pour les bénéficiaires
- Quant aux professionnels : rendre lisibles actions et modalités, participer à un projet d'établissement est un gain de sens. De plus c'est multiplier les lieux de parole avec parfois de nouveaux éclairages : ergonomes, etc.
- Cela va vers une différenciation des fiches de poste (sans forcément exclure le fameux « travail invisible » inséparable de ce secteur), et des compétences, fonctions, salaires etc.
- L'évaluation du service rendu c'est aussi l'évaluation des conditions de travail et c'est nouveau : traiter l'usure etc.
- Si le cadre institutionnel s'éclaircit, les cadres aussi en tirent avantage et ne sont plus forcément « entre le marteau et l'enclume »
- Cela dit le 1° texte d'application de la loi du 02/01/02 paru a été le décret budgétaire et comptable ... et sur le terrain les opérateurs à but lucratif prennent des parts de marché.
- C'est vrai que **nous devons convaincre pour que le secteur n'adopte pas des méthodes**

toutes faites et que soit élaboré un modèle imprégné de l'invention de la solidarité.

Lettre ouverte à Saül Karz

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1004 - mai 04 - 12 - ASH



Ce n'est pas le contre-pied de l'article traité en RVP 04, auquel il répond. C'est plutôt un complément, à partir d'une grille de lecture psychologique ; nous avouons avoir « filtré » ce langage mais vous recommandons cette lecture. Nous aimons ces points de vue sur la situation en général, incluant le social au lieu de partir du social. C'est riche au niveau intellectuel. Cela dit nous aurions aimé un peu de concret vers la fin. A vous de voir.

- C'est vrai, le social n'est pas la recherche éthérée du bonheur pour tous, il est au cœur du « séisme anthropologique contemporain », secousses antérieures aux lois actuelles
- Lacan disait que « l'inconscient c'est le social » et à cette aune la parole des travailleurs sociaux n'est évidemment pas neutre
- C'est vrai le social est « une composante des appareils d'Etat ». On peut parler de « **rôle parental de l'Etat** » : protéger l'enfance, avoir droit de regard sur l'éducation des mineurs
- Et c'est au nom de la mise à mal de ce rôle parental que les lois Perben / Sarkozy doivent être dénoncées.
- Aujourd'hui l'Etat ne parvient plus à donner des références, des repères pour le « vivre ensemble », il y a donc déficit de sens (« père » et violence symbolique sont mis à mal – enfant roi –). Et la violence revient alors en force dans le réel : signification du symptôme sécuritaire.
- Dans ces failles s'inscrivent : « proximité mise à toutes les sauces », loi qui se négocie au lieu de

s'imposer (« plaider coupable »), **inflation législative qui scelle une confusion entre loi et ordre** (répondre à chaque dysfonctionnement dans une course infinie)

- « **Quand l'Etat n'assume plus son rôle parental, les préceptes éducatifs confinent au dressage** »
- « Le combat des travailleurs sociaux aujourd'hui est un combat politique », qu'il faut centrer « sur l'éthique du désir »

Courrier de Saül Karz

« Le beau risque du travail social »

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1048 - mai 04 - 12- ASH



Pour une fois deux voix se répondent dans le même numéro. Lisez, décidément c'est intéressant. Qu'est-ce que l'Etat, qu'est-ce que le symbolique ? Il y a là de quoi avoir envie de réfléchir plus loin, de fouiller, de lire ? Une éthique du désir comme l'on dit, mais pour VOUS, cela change un peu. Vraiment, bien au-delà du « tort ou raison » cette lettre nous a plu.

- **L'Etat, assumer un rôle parental ?** Même si l'on parle à un niveau symbolique symbolique, c'est un abus de langage. Appareils de pouvoir, idéologies, orientations politiques, voilà ; ni tendresse ni haine.
- **On sort de l'éducatif pour tomber dans le dressage au contraire quand l'Etat prescrit ce qu'il faut faire, « parentalise » les familles**
- Alors déficit du symbolique, des repères, de l'autorité, etc. ? Ce qui complique l'intervention sociale ce n'est pas la perte du symbolique c'est la présence, toujours, du symbolique.
- Mais le symbolique évolue, change, il n'est donc pas toujours celui que l'on attend. Ce n'est

pas le symbolique qui pose problème, ce sont les représentations que l'on en a.

- **Il n'y a pas de clé ultime des problématiques individuelles et collectives.**
- Beaucoup de disciplines sont indispensables pour comprendre les pratiques sociales (psychologie, sociologie, etc.) « **mais aucune ne saurait en venir à bout** ».
- **Le travail social ne traite pas de l'humain en général, mais d'humains réels** qu'il aborde en fonction de consignes idéologiques, et dans le cadre de missions étatiques.
- Chaque praticien a une parcelle de pouvoir pour se rebeller ou se soumettre.

[Retour Sommaire Général](#)

« C'est le lien éducatif qu'il faut refonder, pas la sanction »

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1020 - mai 04 - 12 - ASH



Oui nous aimons ces voix qui se répondent d'un numéro à l'autre, parfois plus proches qu'il n'y paraît, parfois campées comme ici sur des analyses et des conceptions opposées. Nous aurions voulu néanmoins cette page plus fouillée, donc plus nuancée ou en tout cas plus argumentée. Vous verrez.

- Réponse à J.M. Petitclerc (cf. RVP 04)
- Déplore les propos sur la perte de l'autorité, des repères... Les incivilités doivent beaucoup à la violence économique et à la pénalisation de la jeunesse et des pauvres en général
- Inquiet quand on affirme que ces jeunes échappent trop longtemps aux sanctions
- « La tendance à la pénalisation est patente » dans les lieux d'accueil de ces enfants : écoles, CL etc. On passe énormément de temps à définir encore et toujours des règles. On légitime

souvent des « parcours insupportables de mise à l'index, de rappel à l'ordre perpétuel »

- **D'accord en revanche sur l'urgence de « construire un véritable milieu éducatif**, un réel suivi des enfants dans la durée, avec nombre d'adultes référents ». Parents souvent trop seuls n'y arrivent pas sans aide
- « **Mais comment croire que [ces adultes] auraient quelque chose à gagner en revendiquant le pouvoir de punir ?** »
- « La véritable autorité ne découle pas de la peur de la sanction mais de la capacité à donner des éducateurs. » Elle consiste « à reconnaître l'autorité des enfants et des adultes sur leur propre vie »
- A noter l'existence du groupe Claris (dont l'auteur, M. Ott, fait partie) et qui se propose de « clarifier le débat public sur la sécurité » www.groupeclaris.com

Travail social : mission impossible ?

(Lien Social- 29/04/04) Réf. :1010- mai 04-12- LS



Deux pages avant tout « engagées ». Quel rôle joue-t-il vraiment, le travail social, au cœur de la société actuelle ? Lisez, approuvez, nuancez. En tout cas ce n'est pas inintéressant.

- Les travailleurs sociaux sont au cœur des contradictions du système entre une dégradation de la situation sociale et des choix politiques de réduction des aides
- Depuis 30 ans on a considérablement développé le travail social. On peut y voir un progrès mais c'est aussi l'indication de la difficulté du système à produire du lien social
- Dans le passé les déchirements de la relation sociale étaient conjuncturels. Aujourd'hui c'est devenu structurel (mondialisation, etc.). L'Etat ne peut agir sur les causes, il agit sur les

conséquences et « se paye » des professionnels pour « raccommoder la trame du tissu social ». (Actions d'insertion etc. que le système salarial devrait assurer.)

- C'est un « maintien de l'ordre... social. » Vouloir faire collaborer les travailleurs sociaux à des « tâches de police » n'est pas illogique. « Le discours officiel tend à « socialiser » la fonction répressive », créant la confusion des genres
- D'où le malaise de professionnels qui se fondent sur une éthique
- Le travail social peut-il faire ce que le système ne parvient plus à faire ? Intégrer, donner du sens, etc. ? Non. La maîtrise de l'emploi lui échappe. **Il y a contradiction entre l'objectif officiel et les possibilités de l'atteindre.**
- Sans compter que le travailleur social est un salarié parmi d'autres et sur qui pèsent aussi les contraintes du système...
- Le travailleur social est un élément essentiel, pour « **non résoudre** » les problèmes sociaux, éviter l'explosion sociale.
- Si tout cela est vrai, alors il y a lieu de s'interroger sur le caractère pervers de l'action sociale, interrogation qui dépasse le simple secteur social mais englobe l'ensemble du système (enseignants, médecins, etc.)
- Alors fournir une aide ou « conscientiser » l'utilisateur ?
- « **Le travail social n'est pas une valeur (...) il est au système ce que la respiration artificielle est au noyé** ».

Action sociale et immigration : les travailleurs sociaux et « l'étrangeté »

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1042 - mai 04 - 12- ASH



Ce sont des points de vue ; il y a peut-être d'autres recherches en cours. A cela près ces trois grandes pages sont très intéressantes : vous y verrez

tout ce que vous faites, y lirez noir sur blanc des difficultés que peut-être vous ne formulez jamais, et si vous vous sentez parfois en difficulté face à un public d'origine étrangère lisez cet article jusqu'au bout.

- Contributions à une rencontre : travail social et immigration, sources de malentendus (socio)
- Jusqu'aux années 80, « l'immigration est (...) envisagée uniquement sous l'angle économique et démographique ». Immigré en transit, et minorité qui reste amenée à se fondre dans le « creuset français ». L'immigré acceptable c'est l'immigré invisible.
- « Adaptation culturelle », « modèle français d'intégration ». Les obstacles n'étaient que des « distances culturelles », un écart entre « leur » archaïsme et notre modernité
- Ils ne pouvaient pas être des processus de domination. On a occulté l'hétérogénéité ethnique grandissante et durable de la société
- « Notre pays n'est pas bien à l'aise avec l'immigration » : discours simplifiés, bouc émissaire, « clandestin » (sait-on qu'une grande partie du travail dissimulé concerne d'autres catégories ?), lien avec l'insécurité, démenti par différents travaux (cf. L. Mucchielli)
- Les travailleurs sociaux sont eux aussi dans ce contexte. Il serait bon qu'ils s'informent des recherches en cours, qu'ils analysent le rôle des dispositifs locaux d'action sociale : production de catégories ethnicisantes. Définition des « immigré » par des références « identitaires et culturelles » qui figent les groupements et font obstacle à l'expression des individus
- « Jeunes issus de l'immigration » par ex. : on les renvoie à un pays d'origine avec lequel ils n'ont pas forcément de liens, présupposant l'existence de « problèmes identitaires ». Les réponses spécifiques élaborées à partir de là peuvent être perçues comme la preuve de discriminations.
- Notre société est une machine à produire des différences culturelles : « une identité dévalorisée (...) aura tendance à rétablir

l'équilibre en se réaffirmant ». Ex. du foulard brandi comme choix, voire émancipation, ne pouvant se réduire à « un simple archaïsme (...) le stigmate est ici retourné et valorisé » Mais quel est le devenir social de ces jeunes filles, ne faut-il pas chercher de ce côté-là ?

- Les identités culturelles ne sont pas des données de nature (...) mais des constructions sociales dynamiques liées au contexte. Or la culture de l'immigré souvent assimilée au folklore est vécue comme immuable.
- Si on accorde trop d'importance à la variable culturelle de l'origine on occulte l'environnement économique et social, et parcours individuels.
- Si on contextualise les phénomènes observés on peut mettre en évidence la situation relationnelle
- Il existe des formations pour les acteurs sociaux, car ces difficultés sont à la source d'actions inadéquates renforçant les difficultés des usagers et mettant en échec aussi les professionnels : « déstabilisation nuisant à l'expertise »
- Situations interculturelles qui les ont ébranlés : « perte de repères et anxiété (blocage de l'action) (...) représentation négative de soi, parfois sentiment de menace dans son identité »
- L'intervention en milieu interculturel est une interaction dynamique entre deux identités, alors qu'on fait souvent porter l'éclairage sur la seule connaissance du migrant
- S'il ne prend pas conscience de cette possibilité de menace l'intervenant peut devenir menaçant pour le migrant, sans en avoir conscience. « Il faut renforcer son identité personnelle et professionnelle »

[Retour Sommaire Général](#)

Soutien à la parentalité : des réseaux qui changent le regard

(ASH- 23/04/04) Réf. : 1000 - mai 04 - 12- ASH



Un rapport très favorable. Certains d'entre vous pourront certainement comparer avec des expériences menées. D'autres auront peut-être envie de s'y pencher.

- Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) existent depuis 1999 : évaluation IGAS 2003
- La base : « tous les parents rencontrent des difficultés avec leurs enfants et bien souvent ils se sentent désarmés et seuls (...) l'échange avec d'autres parents, moyen de dédramatiser les problèmes, d'élaborer des solutions, de retrouver des compétences », et appui de professionnels.
- IGAS : « la double visée de valorisation des compétences familiales et de mise en réseau rencontre de plus en plus d'écho dans les évolutions du travail social et dans la volonté de participation des usagers ».
- **Les parents** se sont saisis du dispositif. Les nombreux groupes de paroles (« sans médiation ni « vérité officielle »») illustrent cette motivation
- **Les acteurs professionnels** insistent sur la « création de liens entre institutions »
- **L'évaluation** des réseaux est un point faible : caractère sommaire des données et outils. « Impact relativement faible de la culture d'évaluation (...) impératif de créer une culture de la remontée d'informations et de se donner les moyens de suivre les évolutions ».
- Le financement doit être sécurisé : collectivités locales, CAF ; la participation de l'Etat a baissé en valeur relative depuis 5 ans
- Pourtant l'impact du dispositif est tout à fait perceptible (UDAF a un jugement positif aussi)

- L'attitude des parents face aux professionnels en est changée : « plus grande aisance » mais l'inverse est vrai également : « travailler sur les potentiels des parents et non plus seulement sur les carences »
- Un effort de communication systématique est nécessaire pour toucher les familles qui « ne connaissent pas le chemin de l'école » et ne savent pas qu'elles pourraient être aidées, même si les réseaux ont déjà trouvé leur place

Retour Sommaire Général

Plusieurs associations dénoncent le risque de « banalisation du fichage »

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1016 - mai 04 - 12 - ASH



Un peu rébarbatif cet article ? C'est vrai mais il nous a paru que cette information pouvait passer totalement inaperçue, alors nous la donnons. C'est un élément dans le vaste puzzle de la déontologie. A suivre au Sénat... et lisez la fin, elle est instructive

- L'Assemblée a adopté (2° lecture) le 30/04 la réforme de la loi informatique et libertés « relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » (directive européenne 95)
- Le Collectif DELIS (Droits et libertés face à l'informatisation de la société) alerte sur ce texte. « Abaissment très sérieux du niveau de protection à l'égard des traitements de données personnelles » : appel signé par 260 assoc. dont l'ANAS, la confédération des professions sociales et le GISTI
- Le collectif avait demandé que soit élargi le champ des « données sensibles » (consentement obligatoire de l'intéressé et traitement sous la vigilance de la CNIL) et qu'il soit interdit

d'utiliser des données personnelles « pour d'autres finalités que celles qui ont présidé à leur collecte initiale » Cela aurait concerné le type d'informations détenues par les travailleurs sociaux mais le projet n'en tient pas compte.

- « **Nous redoutons à la fois le détournement de la finalité des fichiers contenant des données sociales et l'utilisation de l'outil informatique pour catégoriser des situations.** » « **Dans le contexte actuel de l'élaboration du projet de loi sur la délinquance, les questions liées aux fichiers des travailleurs sociaux risquent de se poser** » : P. Suesser (porte-parole du Collectif pour les droits des citoyens face à l'informatisation de l'action sociale)
- Les signataires demandent un cadrage strict pour tout rapprochement entre fichiers et que des représentants des usagers et assoc. droits de l'Homme siègent dans une CNIL aux pouvoirs de contrôle renforcés

Inquiétude sur le fichage des mineurs

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1049 - mai 04 - 12 - ASH



Quasi-brève qui s'enchaîne « à merveille » avec l'article précédent. Nous vous laissons lire.

- Le Syndicat de la Magistrature et le SNPES s'alarment et écrivent au garde des Sceaux
- La police a prélevé des empreintes génétiques sur des jeunes dans un centre éducatif fermé (condamnés à 20 jours d'incarcération pour détérioration d'un véhicule)
- La loi pour la sécurité intérieure a étendu le champ du fichier à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteinte aux personnes et aux biens.
- Si la procédure se généralise « **fichage de tous les jeunes placés au titre de l'ordonnance de 1945 et cela pendant 40 ans** » ? Demande que

de telles pratiques ne deviennent pas « coutumières au sein de la PJJ ».

La conférence de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion se tiendra bien fin juin

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1017 - mai 04 - 12- ASH



C'est un mini-feuilleton : rendez-vous donc en juin pour la suite.

- La date est donc **confirmée** ; en outre le comité interministériel de lutte contre l'exclusion se tiendra le même jour et non en octobre. (Les assocs. se demandent quand leurs propositions seront donc étudiées.)
- La thématique de l'insertion sera intégrée à la conférence, (cf. titre), « afin de mettre en œuvre de véritables parcours individualisés de retour à l'emploi et à un logement durable »
- Les groupes de travail ont avancé (cf. RVP 02)
- **Etre acteur de son projet d'insertion** : participation des usagers, mises en réseaux
- **L'accès aux droits fondamentaux** : dignité, retour à l'emploi, santé, culture, éducation avec une attention aux familles monoparentales
- **Sans-abri et territoires** : modernisation du dispositif d'accueil et d'hébergement social
- On a ajouté un 4^e groupe : **l'accès au logement pour les plus démunis**
- La conférence « constitue un élément important du plan national pour la cohésion sociale que M. Borloo présentera dans les semaines à venir »

[Retour Sommaire Général](#)

DEI-France alerte M. Borloo sur le sort des mineurs étrangers isolés

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1027 - mai 04 - 12- ASH



Ce problème revient de façon récurrente. Il est à suivre et concerne sans doute certains d'entre vous. Pour l'instant il n'y a pas d'avancées. A suivre.

- Défense des Enfants International, branche française alerte à son tour (cf. RVP 04) sur le sort des mineurs étrangers confiés à l'ASE, qui ne peuvent demander la nationalité française qu'après 3 ans de prise en charge alors qu'ils arrivent souvent à 15 ou 16 ans.
- « **Les départements répugnent dès lors à s'engager (...) s'ils ne peuvent les assurer qu'ils auront une possibilité (...) de titre de séjour régulier.** »
- Proposition d'accorder un titre provisoire dès la majorité à ceux qui auront été pris en charge par l'ASE ou la PJJ. Ainsi un projet serait possible, et un parcours vers une éventuelle naturalisation.
- « **Les pouvoirs publics ne peuvent pas abandonner ces jeunes et les professionnels dans l'impasse** »
- Le préfet d'Ile-de-France avait proposé la mise en place d'un titre de séjour spécifique pour tous les mineurs entrant sur le territoire mais il préconisait de privilégier le retour dans le pays d'origine là où DEI-France préférerait négocier des accords avec les Etats « dont les familles cherchent à assurer l'avenir de leur enfant en les orientant vers notre pays »
- Attention aux limites d'une approche purement policière : refoulement aux frontières, avec comme conséquence des « **arrivées par d'autres voies** » et **l'augmentation du nombre des enfants des rues voués à tous les dangers**

Selon une enquête de l'Insee, 12 % des adultes ont des difficultés de lecture

(Le Monde-26/04/04) Réf. : 1006 - mai 04- 12- LM
(ASH- 30/04/04) Réf. : 1006 - mai 04 - 12- ASH



Le public jeune est bien moins concerné, c'est quand même un indicateur encourageant. Informations intéressantes par ailleurs.

- Enquête menée en 2002 en donnant des exercices à 2 000 adultes.
- **10 % de femmes contre 14 % d'hommes et 4 % des 18/24 contre 19 % des 55/65 ans**
- La nouveauté de cette enquête est de donner des chiffres sur des adultes
- La variable la plus importante est la langue d'apprentissage de la lecture
- Nés en France et parlant français avec leurs parents : 7 % en difficulté
- nées en France et utilisant une autre langue dans leur enfance : 11 % en difficulté
- Nés hors de France et ayant appris à lire en français : 31 en difficulté
- Nés hors de France, ayant appris à lire dans une autre langue que le français : 64 % en difficulté
- L'étude pointe « la difficulté à définir un seuil de compétences pour identifier les personnes en situation d'illettrisme », les difficultés à l'écrit ne se répercutant pas toujours de la même façon sur l'oral, ou la résolution d'exercices mathématiques simples, par ex.

Dans les cités de nombreux freins à la pratique sportive pour les filles

(Le Monde-27/04/04) Réf. : 1008 - mai 04- 12- LM



Nous traitons longuement ce petit article parce qu'il recoupe vos

constats, comme un encouragement à certains de vos projets.

- « Femmes et sport », rapport remis le 21/04 aux ministres des Sports et de la parité.
- **32% des filles scolarisées en ZEP pratiquent un sport contre 51% hors ZEP.**
- Dans les cités, aux « freins traditionnels » et à « l'inadaptation de l'offre » se sont ajoutés des « freins d'ordres religieux et financier ».
- Installation de proximité utilisées « quasi exclusivement par les garçons »
- Le désengagement sportif des adolescentes est particulièrement marqué dans les banlieues et il y aurait beaucoup de certificats de dispense dus aux pressions familiales et culturelles
- Des femmes plus âgées demandent voudraient un encadrement féminin et des créneaux spécifiquement aménagés (piscines) : « gêne de beaucoup de femmes à pratiquer dans leur propre quartier sous le regard de leurs proches »
- Propositions : augmenter la pratique du sport en milieu scolaire, **intégrer plus de femmes parmi les éducateurs sportifs.** Politique « volontaristes » en vue de la mixité (financements), sensibilisation des fédérations et collectivités pour mieux adapter les équipements

La réforme du divorce définitivement adoptée

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1052 - mai 04 - 11 - ASH



Nous ne traitons ici qu'un point qui peut parfois concerner votre public et sur lequel les avancées paraissent notoires.

- Entrée en vigueur le 01/01/05
- **La résidence des époux en cas de violences exercées par un conjoint :**

- Le juge des affaires familiales peut statuer sur la résidence séparée des époux en cas de mise en danger d'un conjoint ou d'un ou plusieurs enfants.
- La loi précise que « **sauf circonstances particulières** », **la jouissance du logement est attribuée au conjoint qui n'est pas l'auteur des violences.**
- S'il y a lieu, le juge se prononcera également sur les modalités de l'autorité parentale mais si dans les 4 mois suivant le prononcé des mesures divorce ou séparation de corps n'ont pas été demandés, les mesures seront caduques.
- **L'expulsion des conjoints violents est facilitée.** Par ex. ils ne disposent plus de 2 mois pour exécuter le commandement.

Le « plan d'action » de M. Perben en faveur des personnes en difficulté

Garantir une plus grande effectivité de l'accès au droit

(ASH- 23/04/04) Réf. : 0999 - mai 04 - 12- ASH
(ASH- 21/05/04) Réf. : 1053 - mai 04 - 11 - ASH



Les intentions sont fort bonnes. Et la suite est à venir...

- « Plan d'action » présenté le 21/04, sans forme très concrète ni calendrier pour l'instant
- Renforcer le soutien aux victimes de violences intrafamiliales : décroïsonner les différentes démarches, prise en charge immédiate...
- Insérer socialement et professionnellement tout mineur placé sous main de justice : développement de classes-relais, de modules de formation ; restauration aussi de la santé
- Généraliser l'accès au droit et à la médiation
- Prévenir la désinsertion des délinquants : la relance du TIG est une priorité. Suivis renforcés des mesures alternatives à l'incarcération

- Favoriser la réinsertion des détenus
- Parallèlement conclusions du Conseil national de l'aide juridique (CNAJ) sur l'accès au droit
- Demande plus de moyens pour les Conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et qu'ils élaborent des schémas départementaux
- Recommande la présence de davantage de médiateurs et conciliateurs
- Et aussi un élargissement des missions des maisons de la justice et du droit.
- **Accès au droit des jeunes** : voudrait un partenariat avec l'EN pour des informations conduites par des avocats spécialisés

[Retour Sommaire Général](#)

Législation

Un décret hisse la région au sommet de l'organisation territoriale de l'Etat

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1019 - mai 04 - 11 - ASH



Nous ne retenons que les grandes lignes d'une réforme qui intéresse tout le monde. Tous au décret !!!

- Compétences renforcées : *décret n° 2004-374 du 29/04/2004 – J.O. du 30/04/04*
- Les préfets de région sont « les garants de la cohérence de l'action des services de l'Etat dans la région »
- Rôle de coordination et d'animation de l'action des préfets de département
- Possibilité de faire des propositions au gouvernement « lors de la préparation des lois de finances »
- Création de « pôles régionaux de l'Etat »

Le volet « formation professionnelle » de la loi Fillon

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1040 - mai 04 - 13- ASH



Pour une fois, une loi « pour vous ».

- *Loi n° 2004-391 du 04 /05 2004, JO du 05/05/04*
- La formation professionnelle tout au long de la vie
- Les actions de formation professionnelle continue
 - Dans le cadre du plan de formation
 - Dans le cadre du droit individuel à la formation
 - Les périodes de professionnalisation

La loi Perben II

Les dispositions concernant les détenus et l'aménagement de leurs peines

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1045 - mai 04 - 13- ASH



On en a parlé, et il y aura d'autres chapitres sur les mesures alternatives.

- *Loi n°2004-204 du 09/03/04, J.O. du 10/03/04*
- **Les nouvelles réponses pénales**
 - Principe d'une réponse judiciaire systématique
 - Information sur les suites données aux plaintes et signalements
- **L'application des peines**
 - Les grands principes de l'application des peines
 - De nouvelles juridictions d'application des peines
 - L'exécution des courtes peines
 - L'accompagnement des condamnés en fin de peine

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Les chômeurs atteints par la baisse de la durée d'indemnisation des Assedic sont rétablis dans leurs droits

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1012 - mai 04 - 21- ASH
(Le Monde-05/05/04) Réf. : 1012 - mai 04- 21- LM



Une information que vous avez déjà bien sûr mais que nous consignons

- M. Borloo le 03/05 : « il fallait que l'Etat prenne ses responsabilités, c'est fait à partir d'aujourd'hui ; mesure de justice sociale »
- Cela concerne « les demandeurs d'emploi **en cours d'indemnisation au 01/01/2003** »
- L'Etat diffère une créance de 1.2 milliard d'€ sur l'Unedic, remboursable par les excédents à venir (improbables à court terme)
- Le communiqué précise que « le gouvernement lancera, le moment venu, un dialogue approfondi sur le système d'indemnisation du chômage », ce qui va dans le sens des souhaits des organisations syndicales

Les organisations de chômeurs plaident pour un « Grenelle de l'Unedic »

(ASH-30/04 & 07/05/04) Réf. :1013 -mai 04-21- ASH
(Le Monde-28/04/04) Réf. : 1013 - mai 04- 21- LM



quelques informations claires sur un sujet très complexe. A suivre. Le consensus est net sur la nécessité de réformer en profondeur.

- Suite au rétablissement dans leurs droits des « recalculés » les organisations de chômeurs

soulignent que n'est pas réglé « le problème des préjudices subis » (le tribunal de Marseille le prévoyait – cf. RVP 04) et réclament toujours l'annulation de la convention Unedic de 2002

- D'autre part elles demandent « un Grenelle » et s'appuient sur des propositions établies avec la Fondation Copernic.
- La Fondation se base sur des comparaisons européennes : un bon niveau d'indemnisation contribue à résorber l'emploi précaire. Depuis 92 les minima sociaux relaient les allocations.
- **Le régime d'assurance chômage devrait constituer une branche de la sécurité sociale,** rendant possible un « continuum » en cas de changements de statut
- Démocratiser l'Unedic : Etat, organisations patronales, syndicales, de chômeurs, avec des représentants élus.
- Indemniser toutes les formes de chômage, transformer les minima sociaux en droits individuels (et non plus calculés à partir des ressources), abroger la loi 1991 sur le contrôle des chômeurs et **instaurer le SMIC comme niveau minimum d'indemnisation chômage.**
- Financement ? : « créer un fonds de réserve permettant d'amortir par le haut les phases de récession » (au lieu de baisser les cotisations comme en 2000 par ex.), instaurer un « système de malus » pour les entreprises qui abusent des emplois précaires et des licenciements. Elargir l'assiette des cotisations aux produits financiers et la valeur ajoutée des entreprises

Le Conseil d'Etat annule l'agrément de la convention unedic de 2002

(Le Monde-10 & 13/05/04) Réf. :1030-mai 04-21- LM
(ASH- 14/05/04) Réf. :1030 - mai 04 - 21 - ASH



décidément les événements se précipitent, avec beaucoup d'incidences

comme vous le verrez dans le détail. A suivre.

- **Le Conseil d'Etat annule le 11/05 pour vice de procédure l'agrément de la convention Unedic de décembre 2002.**
- **L'annulation ne prend effet qu'à compter du 01/07/03, pour éviter un vide juridique et « laisser le temps au gouvernement de prendre des mesures propres à assurer la continuité du régime d'assurance-chômage »**
- Décision conforme aux conclusions du commissaire du gouvernement
- **Tous les demandeurs d'emploi seront rétablis « dans leurs droits antérieurs » et les allocations pourraient être versées dès juin**
- 360 000 « recalculés » à la fin avril.
- Coût évalué par l'Unedic : 1.5 à 2 milliards d'euros. Cela dépend aussi de la situation économique qui fait varier le nombre de gens à indemniser. L'Unedic devra probablement augmenter le montant de ses emprunts.
- L'agrément avait entraîné une baisse mécanique des demandeurs d'emploi (beaucoup de gens ne touchant plus d'indemnité ne s'inscrivent plus à l'ANPE) et leur réintégration augmentera les chiffres du chômage
- Beaucoup de demandeurs d'emploi sortis du système d'indemnisation ont perçu l'ASS ou le RMI : imbroglio administratif. On envisage que l'Unedic leur verse le différentiel et rembourse elle-même ces minima à l'Etat et aux CAF.
- Le TGI de Paris a rendu le 11/05 un jugement ordonnant à l'Assedic de rétablir leurs allocations à 23 chômeurs « recalculés », les droits déjà ouverts ne pouvant être remis en cause sans que soit prévu un droit d'option

[Retour Sommaire Général](#)

Les premières esquisses du volet emploi dans le plan de cohésion sociale

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1039 - mai 04 - 21- ASH



C'est très court, c'est une ligne d'ensemble qui répond à des questions et en ouvre d'autres. A vous de voir... et d'attendre

- Simplification des minima sociaux. Rapprocher RMI / ASS / APA
- Simplification des dispositifs d'insertion. Lancer un « contrat civique » se substituant aux différents dispositifs des secteurs public, associatif et parapublic : CES / CEC. Un même modèle de base avec des dispositions modulables. En échange d'une activité, serait perçu un complément aux minima et auraient droit à des périodes de qualification
- Suivi personnalisé des demandeurs d'emploi : interlocuteur unique dans des « maisons de l'emploi et des ressources humaines »
- Reprendre le dispositif « de la 2^e chance » : formation pour 100 000 jeunes sans qualification

Les prestations destinées aux chômeurs ont augmenté de 37 % en 2003 (ANPE)

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1014 - mai 04 - 21- ASH



Intéressant à un moment où il est question de restructurer l'agence. A voir si vous ressentez une différence sur le terrain.

- En 2003 le chômage augmente de 6 % et les inscriptions ANPE de 4.2 %
- Evolution : services d'appui individualisé (ateliers) + 46.9 %, évaluations + 40.7% et accompagnement (RDV...) + 28.7 %

- Mobilisation aussi dans le cadre du Programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (PAP-NP) : plus d'accompagnements
- Promotion des contrats aidés (CIE : + 16.8 %).
- Renforcement des collaborations avec les autres acteurs de l'emploi.

Missions locales et PAIO : 5 % de premiers accueils en plus en 2002

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1015 - mai 04 - 21- ASH



Informations qui s'enchaînent bien avec les précédentes et finalisent un tableau qui concerne votre public.

- La part de garçons a plus augmenté que la part de filles, qui reste cependant majoritaire.
- **54 % des nouveaux entrants ont 18/21 ans et 64% une qualification niveau V ou moins**
- Obtention de contrats de travail droit commun ou formation : - 4.2 % et diminution du nombre de sorties de TRACE avec emploi (- 7 %)
- 93 % des missions locales et PAIO jugent la collaboration avec ANPE très utile (PAP)
- A noter que la DARES vient de lancer une enquête pour mesurer les attentes et la satisfaction des usagers du réseau.

Le contrat initiative-emploi est à nouveau au cœur de l'action de l'ANPE

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1054 - mai 04 - 21- ASH



Nous donnons ces orientations dans l'espoir qu'elles vous aident dans vos démarches pour un public en recherche d'emploi.

- **La proposition de programmation concernant le CIE est en augmentation** (108 800 places contre 64 938 à la fin 2003)
- En revanche celles des SIFE, des SAE, des CES et CEC connaissent une baisse sensible
- Volonté affichée de prescrire les SIFE à des publics non allocataires de l'ARE et aux publics les plus en difficultés.

[Retour Sommaire Général](#)

Logement

Le droit au logement opposable en bonne voie ?

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1023 - mai 04 - 22- ASH



Ce dossier progressera-t-il ? Différentes échéances concrètes sont proposées, elles sont à surveiller de près.

- L'opposabilité du droit au logement pourrait être étudiée dans le plan de cohésion sociale
- Le Haut Comité propose 3 principes : désigner une autorité politique responsable, créer une obligation de résultat et instituer un droit de recours juridictionnel.
- Son objectif étant l'examen d'un projet de loi en 2005 et la mise en place du recours pour 2008 : **« alors que certains affirment qu'il faut d'abord créer des logements, nous instituons l'opposabilité comme point de départ de l'effectivité du droit »**
- La FNARS, dans le même état d'esprit, souhaite voir ce point examiné dans le conférence contre l'exclusion du mois de juin

M. Borloo annonce un « moratoire des expulsions » dans le secteur du logement social. Réactions des assocs.

(Le Monde- 14/05/04) Réf. : 1037- mai 04- 22- LM
(ASH- 21/05/04) Réf. : 1043 - mai 04 - 22- ASH



Une mesure sympathique dont nous aimerions avoir un suivi. Les réactions sont intéressantes aussi, avec un quasi

consensus sur la nécessité de légiférer. A suivre.

- « Bouée de sauvetage »
- Concerne les locataires du secteur social, « de bonne foi », qui accepteront de signer une convention avec leur bailleur et le préfet, s'engageant à reprendre immédiatement le paiement de leur loyer et accepter un plan d'apurement de leur dette. Les contentieux seront alors suspendus
- En échange l'Etat s'engage à maintenir ou rétablir le versement des APL (systématiquement supprimées après tout jugement pour non-paiement)
- Les préfets seront invités à mobiliser les dispositifs existants en faveur de ces locataires et pourront saisir la commission de surendettement
- Mesures à pérenniser dans le plan de cohésion
- Sur les 4.2 millions de logements sociaux, actuellement 35 000 procès
- Les propriétaires du secteur privé sont « invités » à « travailler sur des solutions de même nature » (110 000 assignations judiciaires par an). « Ils pourront avoir accès au contrat type mis en place dans les HLM ». « Nous travaillons à la sécurisation de la créance locative de manière à éviter trop de logements vides par crainte des impayés »
- L'Union sociale pour l'Habitat se réjouit d'une mesure qui pourrait concerner plusieurs dizaines de milliers de personnes par an.
- Dans les autres associations, si on se réjouit bien sûr, on souligne les points suivants :
- Ne concerne pas le parc privé ; le critère de « bonne foi » est jugé ambigu et laissé à l'appréciation des bailleurs (DAL)
- Le maintien des APL devrait déboucher sur la signature d'un autre bail. Sinon c'est un « no man's land juridique » (Fondation Abbé Pierre)
- Pas de limitation de la hausse des loyers ; sont nécessaires « une véritable solvabilisation des locataires et une sécurisation de leurs droits »

ainsi que des « modifications législatives » (Confédération générale du logement)

- Création le 15/05 d'une « Coordination nationale anti-expulsions et pour le droit au logement pour tous et partout » : demande l'extension de ce moratoire à tous les locataires des parcs social et privé et d'être entendue dans la préparation des assises nationales (juillet)

Logement social : quels moyens pour l'ambition affichée ?

(ASH- 14/05/04) Réf. : 1043 - mai 04 - 22- ASH



Cette rubrique affiche une meilleure tonalité ce mois-ci. A suivre.

- La Fondation Abbé Pierre a rencontré Mme OLIN (ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion) et le secrétaire d'Etat au logement. Les ministres veulent :
- Une programmation pluriannuelle pour 100 000 à 120 000 logements sociaux par an (la loi de finances 2004 en prévoyait 80 000), avec la création d'établissements publics régionaux pour dégager l'offre foncière suffisante
- Intention de transformer des places d'hébergement d'urgence en hébergement durable pour les demandeurs d'asile et de favoriser le passage des CHRS vers les HLM
- Relancer le programme de création de « maisons-relais »
- Quant aux restrictions d'octroi ALT : non opposables aux associations dans le besoin
- Reste la question des crédits... et du calendrier, entre le plan de cohésion mi-juin et la conférence fin juin
- La Fondation et la Fédération des offices HLM rappellent que les ménages à ressources modestes représentent environ 65 % de la population et réaffirment l'importance du grand débat national promis par le Premier ministre

Scolarité

Les « décrocheurs », ces élèves qu'il faut aider à reprendre pied

(Le Monde-28/04/04) Réf. : 0961- mai 04- 24- LM



Eh bien ce n'est pas demain que nous trouvons la solution ; quelques éléments statistiques et historiques, une longue page. A suivre.

- 150 000 élèves sortent du système chaque année sans diplôme ou seulement le Brevet Collèges et des milliers d'autres n'ont que des diplômes de faible valeur et en-dessous de leur potentiel
- **L'école s'adapte mal aux parcours singuliers.**
- L'EN a voulu en comprendre les mécanismes : passage au collège, difficultés familiales, santé, violence... bien sûr mais **aucun décrocheur ne ressemble à un autre pas et le phénomène affecte toutes les catégories sociales**
- Ont été créés des dispositifs préventifs : classe et ateliers relais, 4° et 3° de soutien ou d'insertion, 4° et 3° en alternance
- L'autre versant ce sont les établissements innovants acceptés sans enthousiasme par l'EN. « **Les décrochages sont quasiment toujours l'aboutissement d'une incompatibilité réciproque** ». Travailler le relationnel, la dimension individuelle de l'apprentissage, voire la « liberté totale ». Cela reste marginal.
- **Les élèves en difficulté « mettent en évidence plus fortement que d'autres les difficultés que le système n'a pas réglées »** (sociologue)

[Retour Sommaire Général](#)

La délinquance scolaire traitée par la justice à Paris

(Le Monde-30/04/04) Réf. :1021- mai 04- 24- LM



Accélérer le traitement en matière de justice ne peut être mauvais. A suivre en terme de résultats.

- Convention signée le 28/04 entre le recteur de Paris, le procureur de la République et la DDPJJ
- Aujourd'hui pour tags, usage de stupéfiants, racisme etc. le chef d'établissement saisit la justice mais la réponse est longue à venir : « sentiment d'impunité »
- Dorénavant des « délégués du procureur » seront envoyés rapidement : pour rencontrer l'élève, rappeler la loi et éventuellement décider de mesures de réparation **dans les 15 jours**
- Il n'y aura pas d'inscription au casier judiciaire mais trace sur le carnet scolaire pendant 1 an

Version clarifiée de la circulaire sur le voile

(Le Monde-03/11/19-05) Réf. :1022- mai 04- 24- LM



Voilà un texte que les différentes parties concernées jugent plutôt équilibré (cf. RVP 04). On semble se rapprocher de la fin du premier feuillet ; le second étant la phase d'application à la rentrée.

- Version qui sera présentée au CSE le 17 mai
- Les « tenues traditionnelles disparaissent » ; Mayotte et la Réunion recevront des instructions de souplesse
- Interdiction de se prévaloir du caractère religieux attaché à un accessoire « pour refuser de se conformer aux règles applicables à la

tenue des élèves dans l'établissement » : donc on ne parle plus de couvre-chef mais de TENUE, ce qui « permet d'éviter les contournements ». Exit le bandana.

- Pendant la phase de dialogue, le chef d'établissement veille « en concertation avec l'équipe éducative » aux conditions dans lesquelles l'élève est scolarisé. On évite ainsi, à la fois que les élèves restent violées en attendant l'issue du processus et que les chefs d'établissement soient les seuls décideurs.
- Avant toute mesure disciplinaire « les recteurs et correspondants académiques sont en tant que de besoin les points de contact avec les tiers intéressés à la mise en œuvre de la loi » : concessions faite aux responsables musulmans, les CRCM peuvent participer à la médiation.
- Circulaire adoptée par le CSE le 17/05

Un bilan sévère de l'éducation à la santé en milieu scolaire

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1051 - mai 04 - 24- ASH



Nous donnons cette information parce qu'elle met en relief un des aspects de la question scolaire : quelle est la mission du personnel enseignant ? Les rapports se succèdent mais manque la réponse fédératrice à cette question. Transmission du savoir ou plus et quoi ?

- Rapport de l'Inspection générale de l'EN (IGEN) sur ce dispositif à l'école et au collège
- « **N'est pas, dans les faits, une priorité des responsables (...) faible intérêt porté par une majorité d'enseignants à cette dimension de leur mission éducative** »
- Pilotage inefficace aboutissant à des actions disparates, ponctuelles et « de facto, absentes »

- Suggère d'intégrer l'éducation à la santé dans la formation initiale et continue des personnels de l'EN et d'officialiser un temps collectif de travail, interdisciplinaire.

[Retour Sommaire Général](#)

BIBLIOGRAPHIE

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1025 - mai 04 - 31- ASH

Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute



L'écoute a-t-elle des effets pervers ? La souffrance plutôt que les causes de la souffrances ? On retrouve ici le débat qui traverse le secteur social. Cela peut vous intéresser.

- Etude sociologique des « points d'écoute », etc. mis en place dans les années 90 pour que la « souffrance psychique » puisse s'exprimer.
- **Les psychologues, psychiatres, etc. auraient-ils pris la place des travailleurs sociaux, s'agit-il d'une forme de contrôle social ?**
- On y écoute la misère du monde, cette « manière particulière de souffrir par le social, d'être affecté dans son être psychique par son être en société »
- Impuissance « d'écouter » face à des situations qui les dépassent et hésitation des financeurs à pérenniser les structures: conclusion générale
- « Actions souvent individuellement bénéfiques » mais « se trouve passé par pertes et profits le souci de justice sociale ».
- La victime de restructuration, etc. souffre mais « ces mots mêmes (restructuration ...) disparaissent à mesure que se développe le discours de la souffrance »
- **Didier Fassin – Ed. La Découverte – 17 €**

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1025 - mai 04 - 31- ASH

« Voyage au bout de la nuit en hébergement »



Nous aimons les témoignages, alors nous vous signalons celui-ci

- Témoignages de personnels PJJ sur les structures d'hébergement
- **CNFE-PJJ N° 30 – 01 47 95 98 60 6 7.62 €**

« Le partenariat familles-institutions »



On en parle, on en parle, de ce travail avec les familles : parfois même on le dénonce, mais il est là et vous travaillez avec les familles. Alors nous attirons votre attention sur une publication qui peut vous être utile.

- Le travail avec les familles doit s'accompagner « d'une remise en cause de la posture des professionnels et de leurs représentations ».
- « **Différentes paroles pour clarifier l'enjeu afin de parvenir à une alliance éducative** »
- **Cahiers de l'Actif – 04 67 29 04 67 – 22 €**

[Retour Sommaire Général](#)

L'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes d'origine maghrébine

(ASH- 23/04/04) Réf. : 1002 - mai 04 - 32- ASH



On parle ici beaucoup d'enseignement supérieur. C'est donc plus un indicateur qu'une donnée ciblée sur votre public, mais c'est intéressant, si l'on ose dire...

- Enquête du CEREQ 2001
- Comparaison entre 2 groupes de jeunes issus de l'immigration. 1° groupe, familles originaires du Maghreb, et 2° de l'Europe du Sud
- 46 % du 1° groupe n'ont pas de diplôme contre 25 % pour les autres
- Le 1° groupe reste plus longtemps au chômage, quel que soit son niveau. « Discriminations ethniques ». Les femmes encore plus touchées.
- « **Les jeunes issus de l'immigration, de l'enseignement supérieur au marché du travail** » -CEREQ– 04.91.13.28.28. (Marseille)

Légère hausse du chômage en mars

(ASH- 07/05/04) Réf. : 1024 - mai 04 - 32- ASH



Nous nous abonnons à un baromètre mensuel et nous le déplorons. Avons-nous le choix ?

- **2 500 demandeurs d'emploi supplémentaires** par rapport à février (+ 0.1 %)
- Taux de chômage inchangé : 9.8 %
- Recul des nouvelles inscriptions ANPE (- 2.2 % qu'en février)

- Baisse des entrées suite à des fins de CDD et des premières entrées
- Mais hausse des entrées pour licenciement économique : + 2.7 %
- Progression des sorties de l'ANPE pour reprise d'emploi (+ 1.5 %) et stage (+ 4.5 %)

Les dépenses de l'Etat en matière sociale enregistrent un repli en 2003

(ASH- 30/04/04) Réf. : 1026 - mai 04 - 32- ASH



Une toute petite information, à lire principalement en ce qui concerne l'emploi...

- Rapport parlementaire.
- **Interventions en faveur de l'emploi : - 10,9 %** « recentrage des dispositifs d'aide à l'emploi en direction du secteur marchand ». A noter que le contrat jeunes en entreprise n'a été lancé qu'à partir de juillet 2003
- Recul de 1.8 % pour les dépenses d'intervention sociale, dû au recul au titre du RMI ; AAH, lutte contre l'exclusion et AME augmentent
- Progression de la formation professionnelle.

Les automobilistes français ont réduit leur vitesse d'abord par « peur de la sanction »

(Le Monde-29/04/04) Réf. : 1036- mai 04- 32- LM



voilà un petit état des lieux. Des progrès, quand même, indéniables.

- Sandage prévention routière : 59 % ne boivent plus, 75 % bouclent les ceintures à l'arrière,

68% ont réduit leur vitesse sur autoroute et 60 % sur route et en ville

- 45 % citent la « peur de la sanction » comme 1^o cause de ces comportements et 37 % la prise de conscience
- 3 sur 4 sont tout à fait ou plutôt d'accord avec les radars
- Mais 70 % estiment que le danger ne peut venir que de l'autre.

Le répertoire national des certifications professionnelles est accessible au public

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1046 - mai 04 - 32- ASH



voilà encore une information pour VOUS. Et pour votre public aussi. on parle beaucoup de simplification, peut-être en voici une.

- Information sur les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat et sur les certificats de qualification.
- Il est en ligne depuis le 11 mai : www.cncp.gouv.fr
- Pour l'instant ce n'est qu'un premier lot de **fiches descriptives**, le répertoire sera alimenté progressivement pour les certifications liées aux diplômes de l'enseignement supérieur
- Répertoire complet sans doute en 2005.

Les centres et locaux de rétention administrative ont un an de plus pour se mettre en conformité

(ASH- 21/05/04) Réf. : 1047 - mai 04 - 32- ASH



Un air du temps, en sourdine, petite information que l'on a toutes les chances de ne pas avoir, qui ne change pas notre quotidien mais que l'on peut apprécier de connaître.

- Un décret donnait aux centres de rétention 3 ans à compter **du 21 mars 2001** pour se mettre en conformité avec de nouvelles normes (hébergement décent et exercice effectif des droits pendant le placement)
- **Ce délai est repoussé au 21 mars 2005.**

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

Une arme qui marche contre la pauvreté : les micro-crédits

(Le Monde-24/05/04) Réf. :1021- mai 04- 24- LM



vous connaissiez les micro-crédits ? Nous non et ce mois-ci c'est un professeur d'économie qui donne une leçon d'espoir. Nous aimons ce mécanisme. Alors non cela ne se passe pas ici, non ce n'est pas du social, mais nous avons eu envie de le raconter quand même. Voilà. Les idées simples font défaut parfois.

- Créer des banques pour les pauvres, on en parle depuis le XIX^e siècle. Mais on ne parvient pas à « rentabiliser » les pauvres et la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services bancaires.
- Une des conséquences c'est qu'ils ont affaire aux usuriers.
- M. Mohammed Yunus, professeur d'économie aux Etats-Unis, rentre chez lui au Bangladesh en 1974 et se rend compte que des artisans auraient besoin de sommes dérisoires que personne ne leur prête ou alors avec un intérêt de 25 % par mois.
- Il donne 27 dollars de sa poche, qui permettent d'acheter le matériau à meilleur marché, de développer une production et il est remboursé à 100 %. « Tous les hommes sont capables de se prendre en main, de faire preuve d'imagination et d'esprit d'entreprise, à condition qu'on leur fasse confiance »
- **C'est l'invention du micro-crédit.**
- Aujourd'hui au Bangladesh, 2.5 millions de personnes en bénéficient et dans le monde les instituts de micro-finance foisonnent.

- Au total 60 millions de personnes en bénéficieraient dans le monde (dont 95 % de femmes, plus sérieuses dans la gestion de l'argent)
- Avec le revenu, le reste vient : santé, scolarité, femmes mieux traitées
- Non ce n'est pas un moyen magique, les Instituts de Micro Finance doivent gagner de l'argent, sinon ils ne se pérennisent pas. « **Seules survivent les institutions dotées d'une solide gestion. La générosité ne suffit pas** ».
- L'intérêt reste élevé (de 4 à 12 % le mois) . Mais il reste intéressant si on le met en perspective avec la rentabilité du business qu'il permet de créer à cette échelle : acheter un fût d'huile en ville pour l'écouler à la cuillère au village, cela rapporte entre 100 et 500 %.
- **Le taux des remboursements des micro-crédits est de 94 %**
- L'enjeu actuel est donc d'étendre le phénomène : le goulot d'étranglement ce n'est pas l'argent, ce sont les hommes compétents et allant jusqu'au moindre village.
- Le G8 aidera la formation et les mécanismes de garantie.

[Retour Sommaire Général](#)